



CDSA-RM

# Club de Danse Sportive et Artistique de Rueil-Malmaison

Président Carlos GOMES

4 bis, avenue de Belfort  
92000 Nanterre

☎: 06 08 90 38 29

www.danserueil92.com  
e-mail : cdsarm@hotmail.fr

Date d'inscription .....

Bulletin d'adhésion n° .....

*(Ne pas remplir Réserve CDSA-RM)*

Mlle  Mme  M.

NOM : *(En majuscules)* .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ Domicile : \_\_\_\_\_

☎ Mobile : \_\_\_\_\_

Courriel : .....@.....

*(Merci d'écrire l'adresse en majuscules pour une meilleure lisibilité)*

(Date de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_)

Adulte  Etudiant (\*)  Tarif réduit (\*)

(\*) N° Carte (Etudiant / Pôle Emploi) \_\_\_\_\_

Lundi  Mardi  ???

Débutant 1 <sup>er</sup> Année--Rock	Avancé-Rock -Salon	Latino-Solo

Intermédiaire-Rock-			Entrainement

**Règlement :** Espèces  ... Chèque(s)

Adhésion *(A l'ordre du CDSA-RM)* : 28 € Forfait ..... *(A l'ordre du CDSA-RM)* : \_\_\_\_\_ €



**CDSA-RM** **Club de Danse Sportive et Artistique de Rueil-Malmaison**

**Président Carlos GOMES**

4 bis, avenue de Belfort  
92000 Nanterre

☎: 06 08 90 38 29

[www.danserueil92.com](http://www.danserueil92.com)  
e-mail : [cgsarm@hotmail.fr](mailto:cdsarm@hotmail.fr)

**Conditions Générales**

1. Les forfaits et les cours sont payables d'avance.
2. Les forfaits trimestriels comprennent 10 cours minimum et les forfaits annuels 30 cours minimum, plus les séances d'entraînement.
3. Les forfaits annuels sont payables intégralement en début d'inscription. Des facilités de paiement sont accordées :  
**Règlement en 3 chèques encaissés les : 15/10/2023, 15/12/2023, 15/03/2024**
4. La carte d'adhérent est délivrée moyennant le règlement total des cours souscrits et de l'adhésion annuelle, ainsi que la remise du bulletin d'inscription rempli entièrement et lisiblement accompagné d'une photo originale et récente.
5. La carte d'adhérent devra être présentée à l'entrée de tous les cours quel que soit le type d'adhésion.
6. Les forfaits ne sont ni remboursables, ni transférables.

En cas de force majeure et sur justificatif (hospitalisation longue durée), un « avoir », correspondant à la moitié de la somme versée pour les cours de la période manquée, pourra être accordé après acceptation de la Direction.

---

Je soussigné(e) ..... adhère au CDSA-RM.

A Rueil-Malmaison, le ..... "Lu et Approuvé" (*mention manuscrite*)

.....  
(Ne pas remplir Réserve CDSA-RM)

Signature :